



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
309<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
tenue le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 à 11 h 45,  
local 1066, pavillon Ringuet de l'UQTR**

---

<b>Présences — Absences</b>			
<b>Départements</b>	<b>Délégué (e) s</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Nancy Baril	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi	P	
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	François Gauthier	P	
Génie mécanique	Toubal Lofti	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	A*
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault		A
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Bernard Michallet	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Caroline Couture	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Marc Bachand	P	
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'activité physique	Claude Dugas		A
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron		A
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux	P	
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Annick Jutras	P	
Sciences infirmières	Asri Myriam	P	
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU		A*
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Daphné Drouin	Secrétaire	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier		A*

*\*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

**CS-309-01-06-17-01 Mot de bienvenue du président**

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement pour leurs collègues.

Il attire l'attention des délégués sur trois dossiers importants :

- La décision de la Cour supérieure du Québec de confirmer la confidentialité des données de recherche de la professeure Marie-Ève Maillé de l'UQAM;
- La décision du comité de déontologie du conseil d'administration de l'UQO d'expulser la professeure Louise Briand, présidente du Syndicat des professeurs, le temps d'analyser une plainte anonyme déposée contre elle;
- La tenue des États généraux sur l'enseignement supérieur organisés par la Table des partenaires universitaires.

---

**CS-309-01-06-17-02 Vérification du quorum et avis de convocation**

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

---

**CS-309-01-06-17-03 Désignation d'un président d'assemblée**

Le président invite les délégués à désigner la secrétaire du Syndicat, la professeure Daphné Drouin, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

Considérant la présence de plusieurs nouveaux délégués, la présidente d'assemblée invite ceux-ci à se présenter et à signaler le département qu'il représente.

---

**CS-309-01-06-17-04 Adoption de l'ordre du jour**

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Renouvellement de la convention collective :
  - 5.1. Présentation des orientations pour le renouvellement de la convention collective
6. **Tribune des délégués et des déléguées**
7. Adoption du procès-verbal de la 308<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
8. Information et dépôt de documents :
  - 8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 543<sup>e</sup> réunion.
9. Affaires nouvelles
10. Date de la prochaine rencontre : août 2017
11. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Denis G. Leroux du Département des sciences de l'environnement, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 309<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**CS-309-01-06-17-05 Renouvellement de la convention collective****5.1 Présentation des orientations pour le renouvellement de la convention collective**

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Elle précise qu'après la présentation du VPRT, elle fera lecture du projet de proposition émanant du comité exécutif et il suivra une période de discussion. Elle suggère de tenir la période de discussions et de questions à la fin de la présentation du VPRT.

Le VPRT indique que la convention collective des professeurs se termine aujourd'hui et qu'une première rencontre avec les représentants de l'employeur a déjà eu lieu afin de définir la composition du comité de négociation et des dates de rencontre.

Le VPRT rappelle que le comité de négociation syndical a commencé sa réflexion sur les orientations de la prochaine négociation avec un sondage mené auprès des professeurs (261 répondants). Après analyse des résultats de ce sondage, le comité de négociation a fait part au conseil syndical des éléments apparaissant comme importants pour les professeurs.

Ensuite, le comité de négociation a invité les délégués à lui faire parvenir les résultats des échanges tenus lors de leurs assemblées départementales. Enfin, le Syndicat a tenu une série de rencontres (11) sur différents thèmes reliés à la convention collective identifiés comme prioritaires dans le sondage. Environ 80 professeurs différents ont participé à ces groupes de discussion.

À partir de ces différents éléments, le comité de négociation a préparé un document sur les principales orientations de la prochaine négociation. Ce texte a été discuté au comité exécutif le 11 mai et adopté le 31 mai.

Le VPRT signale que le document se divise en cinq parties :

- Le soutien à la recherche
- Le plancher d'emploi
- Les conditions salariales
- La reconnaissance des multiples volets de la tâche des professeurs
- Divers autres aspects

Le VPRT présente chacun des thèmes en détaillant les problématiques qui amènent le comité de négociation à proposer des changements à la convention collective. Pendant la présentation, le VPRT répond aux questions d'information et de compréhension des délégués syndicaux.

Le VPRT rappelle également qu'il ne s'agit que de grandes orientations qui laissent au comité de négociation la marge de manœuvre nécessaire pour entamer les discussions. Le Syndicat souhaite, à l'automne 2017, faire adopter par l'Assemblée générale des membres les textes modifiant la convention collective. Le VPRT indique qu'il a fait la même demande à la Direction de l'UQTR afin que les deux parties connaissent bien les demandes réciproques et évitent ainsi les interprétations malheureuses.

Le VPRT considère les demandes syndicales comme raisonnables et respectueuses de la situation financière de l'UQTR. Plusieurs propositions viennent également corriger de nouvelles problématiques apparues depuis 2013.

À la fin de la présentation du VPRT, la présidente d'assemblée fait lecture du projet de proposition adopté par le comité exécutif :

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs;

CONSIDÉRANT le sondage réalisé auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT les rencontres des groupes de discussion sur différents thèmes de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur motion présentée par le comité exécutif, appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu :

- De recommander à l'Assemblée générale des membres du Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les grandes orientations balisant les

---

négociations pour le renouvellement de la convention collective telles que définies et amendées au document annexé à la présente résolution.

- De convenir que le Syndicat soumettra aux membres, à l'automne 2017, son projet de convention collective dans le cadre des négociations.

La présidente d'assemblée propose aux délégués de poursuivre les échanges sur la proposition en comité plénier pour une première période de 20 minutes. Le conseil décidera par la suite de la nécessité de reconduire la plénière ou de proposer des amendements aux orientations.

Les délégués formulent les commentaires suivants :

Le délégué du Département de psychologie, le professeur Sylvain Sirois, mentionne qu'il trouve les demandes relativement modestes et voit mal les éléments qui pourraient être concédés dans le cours des négociations.

Le VPRT précise qu'il s'agit d'une convention de trois ans et il espère qu'après cette période la situation financière de l'UQTR sera meilleure.

Le délégué du Département des sciences humaines, le professeur Thierry Nootens, mentionne qu'il ne trouve pas judicieux de déterminer le nombre de dégagements de recherche en fonction du nombre de subventions de recherche obtenues par les professeurs. Les critères d'attribution et les résultats des concours sont souvent aléatoires.

Il mentionne aussi que la bonification pour les cours donnés à des grands groupes peut générer de l'iniquité, car il n'est pas moins contraignant de donner un cours à un nombre d'étudiants plus petits.

Le délégué s'interroge également sur la pertinence d'établir la moyenne cible des départements selon les programmes offerts.

Le VPRT précise qu'il souhaite confier la gestion des moyennes cibles aux départements.

La déléguée du Département de mathématiques et informatique, la professeure Nadia Ghazzali, mentionne que la référence aux subventions de recherche pour déterminer les dégagements fait référence à deux types de professeurs dont l'un ferait plus de recherche que l'autre. Il pourrait rapidement apparaître des frustrations de la part des professeurs subventionnés qui génèreraient des dégagements de recherche sans nécessairement en obtenir. Réduire le ratio de professeurs au plancher d'emploi de 1/8 à 1/7 ou 1/6 apparaît comme un moyen plus simple d'obtenir plus de dégagement de recherche.

À 13 h 40, la présidente d'assemblée propose de prolonger la plénière d'une autre période de vingt minutes.

La déléguée du Département de psychologie, la professeure Diane St-Laurent, mentionne qu'elle trouve les revendications plutôt modestes et perçoit mal les éléments qui pourraient être concédés.

Le VPRT indique qu'il faut que les demandes restent crédibles.

Le délégué François Labelle, délégué du Département de management, rappelle que la convention collective de l'UQTR compte le plus grand nombre d'échelons pour les catégories salariales 3 et 4. Proposer d'ajouter des échelons à ces deux catégories accentue le problème. Il serait préférable de réduire les échelons et d'augmenter la valeur de chacun afin de permettre aux professeurs d'atteindre le maximum plus rapidement.

Le président du Syndicat intervient pour rappeler que les orientations sont le reflet des demandes des professeurs dans le sondage et les groupes de discussion et que les délégués devraient en tenir compte.

La déléguée du Département de psychoéducation, la professeure Caroline Couture, considère qu'il serait peut-être préférable de déterminer le nombre de dégagements de

---

recherche en faisant référence au plancher d'emploi et d'introduire une variable reliée aux subventions obtenues.

Le professeur Romain Roult du Département d'études en loisir, culture et tourisme indique que beaucoup de professeurs financent leur recherche à partir de commandites et obtiennent plus difficilement des subventions des organismes. Il faudrait en tenir compte.

La déléguée du Département de lettres et communication sociale, la professeure Johanne Prud'Homme, invite le comité de négociation à la prudence. La convention collective actuelle ne considère qu'un type de professeur qui fait de la recherche, de l'enseignement et des services à la collectivité. Elle ne souhaiterait pas que cette situation change avec la nouvelle convention.

Le délégué Denis Leroux du Département des sciences de l'environnement indique qu'il faut que la négociation génère des gains pour les professeurs. Il faut obtenir plus de dégagements de recherche, peu importe le moyen d'en établir le nombre.

Le délégué du Département des sciences de l'environnement, le professeur Denis Gratton, précise qu'il est important d'obtenir 100 % du forfaitaire de départ jusqu'à l'âge de 65 ans. Il rappelle, et cela est encore plus vrai avec les nouvelles règles du régime de retraite de l'UQ (RRUQ), que bien souvent le forfaitaire ne permet pas de racheter les pénalités actuarielles.

La déléguée du Département des sciences infirmières, la professeure Annick Rousseau, indique que les professeurs cliniciens devraient aussi profiter du passage automatique de la catégorie salariale 2 à 3.

Le délégué du Département de génie industriel, le professeur François Gauthier, mentionne que les revendications salariales sont trop modestes et devraient tenir compte des salaires versés dans l'ensemble des universités et non seulement celles du réseau UQ.

Considérant qu'il n'y a plus de questions, la présidente d'assemblée indique la fin de la plénière et invite les délégués qui le souhaitent à formuler des amendements à la proposition du comité exécutif.

Le délégué du Département des sciences humaines, le professeur Thierry Nootens propose, appuyé par le délégué du Département de chimie, biochimie et physique, le professeur François Brouillette, d'établir le nombre total de dégagements de recherche disponibles selon le nombre de postes de professeur déterminé au plancher d'emploi et selon le nombre de chercheurs subventionnés individuellement par des organismes subventionnaires reconnus (ex. CRSNG, CRSH, FRQNT, FRQSC, IRSC, FQRS).

Constatant que personne ne demande le vote sur la proposition d'amendement, la présidente d'assemblée déclare l'amendement adopté.

Le délégué François Labelle, délégué du Département de management, propose, appuyé par la déléguée Nadia Ghazzali du Département de mathématiques et d'informatique, de réorganiser les échelons des catégories salariales 3 et 4 afin de permettre aux professeurs d'atteindre plus rapidement le maximum.

Constatant que personne ne demande le vote sur la proposition d'amendement, la présidente d'assemblée déclare l'amendement adopté.

Constatant qu'il n'y a plus de demande d'amendement, la présidente d'assemblée invite les délégués à considérer la proposition principale telle qu'amendée.

Constatant que personne ne demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

---

Les délégués félicitent le comité de négociation et le comité exécutif pour le travail accompli au cours des derniers mois afin de préparer la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

---

**CS-309-01-06-17-06 Tribune des délégués**

Aucune intervention des délégués.

---

**CS-309-01-06-17-07 Adoption du procès-verbal de la 308<sup>e</sup> réunion du conseil syndical**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 308<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 4 mai 2017 et les délégués en ayant confirmé la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par le professeur Romain Roult, délégué du Département d'études en loisir, culture et tourisme, appuyée par la professeure Johanne Prud'Homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 308<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 4 mai 2017.

---

**CS-309-01-06-17-08 Information et dépôt de documents**

08.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 543<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 31 mai 2017.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif concernés.

---

**CS-309-01-06-17-09 Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle discutée à ce point de l'ordre du jour.

---

**CS-309-01-06-17-10 Date de la prochaine réunion**

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 31 août 2017.

---

**CS-309-01-06-17-11 Levée de l'assemblée.**

La séance est levée à 15 h.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

---

Daphné Drouin  
Secrétaire du Syndicat

---

Alain Gamelin  
Conseiller aux affaires universitaires